

Rapport par Witold Zyss



Le Conseil exécutif de l'UNESCO a tenu sa 191^e session du 10 au 26 Avril 2013. Le Conseil exécutif, qui se réunit deux fois par an pour superviser la mise en œuvre du programme de l'UNESCO, se compose de 58 Etats membres élus pour quatre ans, sur la base d'une répartition des sièges entre les régions du monde, par la Conférence générale qui se compose de tous les 195 Etats membres et se réunit une fois tous les deux ans.

Le principal sujet à l'ordre du jour était l'examen de la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 et du Programme et budget pour 2014-2017 qui seront soumis pour approbation à la prochaine session de la Conférence générale, qui se tiendra en novembre 2013. C'est une tâche difficile en raison de la suspension de la contribution des États-Unis (ce qui revient à 22 pour cent du budget) à la suite de la décision prise par la précédente session de la Conférence générale en 2011 d'admettre la «Palestine» comme Etat membre de l'UNESCO (Israël a également décidé de suspendre sa contribution). Alors que l'ambassadeur des Etats Unis, David Killion, a annoncé que le président Obama dans sa demande de budget au Congrès avait demandé la levée de la suspension de la contribution USA à l'UNESCO, l'approbation de cette proposition est loin d'être certaine.

Comme il l'avait fait à chacune de ses sessions depuis de nombreuses années, le Conseil a examiné plusieurs questions intéressantes sraël. Ces éléments sont les suivants:

Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem;
Jérusalem;
Les deux sites palestiniens d'Al-Haram al Ibrahimi / Tombeau des Patriarches à Al-Khalil/Hébron et Bilal ibn Rabah Mosquée / Tombe de Rachel à Bethléem;
Institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés;
Rapport du Directeur général sur la reconstruction et le développement de Gaza.

Ces points étaient à l'ordre du jour de toutes les sessions du Conseil exécutif depuis des

années et ont généralement abouti à l'adoption de décisions anti-Israéliennes vigoureuses (les résolutions du Conseil sont connus comme des «décisions») soumises par le groupe arabe, avec les Etats Unis votant contre et plusieurs membres s'abstenant. Lors de sa précédente session (octobre 2012) le Conseil a décidé, sur la proposition de la Russie, de reporter ces points à sa prochaine session. Ceci est venu plutôt comme une surprise, tant la proposition russe et son adoption par un vote à la majorité.

Depuis le début de la 191^e session qui s'est terminée le 26 Avril il y a eu des consultations intenses entre les délégations israélienne, jordanienne et palestinienne, avec la participation de quelques autres délégations, en particulier celles des Etats Unis et de la Russie, et avec l'aide de la Directrice générale et de la Présidente du Conseil. Les trois délégations concernées ont été en contact constant avec leurs gouvernements et l'accord conclu reflète le consentement de ces gouvernements.

L'accord a été porté à la connaissance de la Commission du programme du Conseil le 23 avril par l'ambassadeur d'Israël, M. Nimrod Barkan, qui a annoncé que, suite à des consultations intenses avec les délégations jordanienne et palestinienne et avec l'aide de la Directrice générale et d'un certain nombre de délégations, des progrès ont été réalisés sur les bases suivantes:



1. Israël est prêt à participer, avec les Jordaniens, les Palestiniens et les experts du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, à une réunion technique sur la Rampe des Maghrébins, qui aura lieu à Paris en mai 2013.
2. Israël va accepter et de faciliter une mission technique de l'UNESCO à la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts (c'est le nom sous lequel cet ensemble monumental est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial), pour commencer le 19 mai 2013.

3. Les rapports de la mission et de la réunion seront soumis aux parties concernées le 1er juin 2013 et à la 37e session du Comité du patrimoine mondial (Phnom Penh, 16-27 juin 2013).
4. Israël s'est engagé à ce qui précède à condition que les cinq points de l'ordre du jour soient ajournés à la prochaine session du Conseil exécutif (septembre-octobre 2013) et que le seul point relatif à Jérusalem pour être examiné par la 37e session du Comité du patrimoine mondial soit le rapport et les recommandations de la mission et le rapport de la Directrice générale sur la réunion d'experts.

Les délégués jordanien et palestiniens ont remercié la Président du Conseil exécutif et la Directrice générale pour leur aide et ont souligné l'importance des sites du patrimoine mondial. Le délégué palestinien a souligné que l'accord - conclu la veille seulement après de longs efforts - a été une réussite. Il a souligné l'attitude positive des autorités palestiniennes qui se sont engagés à la réussite de la mission. La fin de cet échange a été accueillie par des applaudissements.

Les projets de décisions sur les cinq points ont été soumis à la Commission du programme le lendemain. Sur proposition du Président, ils ont été adoptés par consensus, sans vote ni débat, suivi d'applaudissements. Les décisions sont presque identiques. Ils remercient la Directrice générale pour ses bons offices menant à une meilleure compréhension entre toutes les parties concernées et décident d'inclure ces points à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil. Les décisions concernées prennent acte de l'engagement des parties à tenir une réunion d'experts sur la Rampe des Maghrébins et à organiser la mission à la vieille ville de Jérusalem.

Les cinq projets ont été soumis à la séance plénière le 26 avril, le dernier jour de la session. Sur proposition de la Présidente, ils ont été adoptés, tous ensemble, par consensus. Il n'est pas habituel pour les décisions sur ces questions d'être adoptées par le Conseil exécutif par consensus. Après l'adoption des déclarations ont été faites par plusieurs délégations se déclarant satisfaites du résultat obtenu, considéré par la plupart d'entre elles comme une réalisation majeure. Les délégations arabes ont insisté que l'ensemble du dispositif était conditionné par la mise en œuvre réussie de la réunion d'experts sur la Rampe des Maghrébins et de la mission à Jérusalem, sinon, ils ont dit clairement, les questions seront rouvertes à la prochaine session du Conseil.

Un autre point d'intérêt pour nous a été la décision de rehausser le statut du B'nai B'rith à l'UNESCO.

Les "Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales», dans leur nouvelle version approuvée par la Conférence générale en 2011, prévoient que les ONG en partenariat avec l'UNESCO (il y en a environ 300) sont classés dans l'une des deux catégories suivantes: le statut consultatif qui vise à "un partenariat souple et dynamique dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des programmes » de l'UNESCO» et le statut d'association, plus complet, qui "vise à une coopération étroite et soutenue pour définir et mettre en œuvre le programme de l'Organisation». Le statut consultatif est accordé par la Directrice générale tandis que le statut d'association nécessite une décision du Conseil exécutif, sur recommandation de la Directrice générale. Lorsque ce système a été introduit en 2011, B'nai B'rith a été placé dans la catégorie moins prestigieuse de statuts

consultatif.

L'an dernier, nous avons demandé notre reclassement à la catégorie de statut d'association, compte tenu de notre longue et étroite collaboration avec l'UNESCO dans différents domaines. Cette demande a été très bien reçue par la Directrice générale et les fonctionnaires chargés des relations avec les ONG et une recommandation à cet effet a été présentée à la dernière session du Conseil exécutif. Le succès remarquable du colloque «Permanence du yiddish" qui la représentation du B'nai B'rith à l'UNESCO a organisé les 12-13 novembre 2012 sous le patronage de l'UNESCO et dans les locaux fournis par l'Organisation était sans doute l'une des raisons qui ont incité le Secrétariat de l'UNESCO à faire de cette recommandation (il a été mentionné à plusieurs reprises lors de la présentation de ce point par des représentants du Secrétariat). Une autre ONG a été proposé pour ce reclassement: l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique, dont le siège est au Mozambique

Le sujet a été examiné par le Comité du Conseil exécutif sur les partenaires non-gouvernementaux (qui se compose de 23 des 58 membres du Conseil exécutif). Le Comité a passé toute la journée sur une discussion générale sur les relations entre l'UNESCO et les ONG et une discussion sur la coopération de l'UNESCO avec les ONG dans le domaine de l'eau. Aucune question n'a été posée sur les propositions de la Directrice générale concernant le reclassement de deux ONG. Ce n'est que tard dans l'après-midi, après la fin du débat, que le Comité a examiné le projet de décision dont le dernier alinéa (par. 8) admettrait d'admettre au statut d'association le statut des deux ONG concernées.

Il n'était pas difficile de voir qu'il y aurait des problèmes, car lors de l'adoption des premiers paragraphes de la décision, il y avait d'intenses consultations entre les membres arabes, avec le délégué adjoint palestinien circulant entre eux. Quand le par. 8 a été abordé, l'Arabie saoudite a déclaré que les renseignements fournis sur les ONG concernées étaient insuffisants pour décider s'ils méritaient le statut d'association et a proposé que la question soit reportée jusqu'à ce que des informations supplémentaires soit données (ce qui ne pouvait signifier que la prochaine session du Conseil en septembre-octobre). Cette proposition a été appuyée par l'Egypte, le Venezuela et quelques pays africains, dont la Gambie et le Ghana. L'Ouzbékistan a proposé de dissocier les deux ONG - qui a été acceptée par l'Arabie saoudite et aurait sans doute signifié l'approbation de l'ONG africaine et le report ou le rejet de la nôtre. L'Autriche et la France, soutenues par l'Italie, ont parlé fermement en faveur de l'adoption immédiate du par. 8.

Dans cette situation, le Président a décidé de mettre aux voix la proposition de reporter la décision. L'Arabie saoudite a demandé une courte pause pour consultations. On croit comprendre que pendant la pause un haut fonctionnaire du Secrétariat de l'UNESCO s'est efforcé d'obtenir du groupe arabe qu'il accepte l'adoption de la décision entière, y compris par. 8, en faisant valoir que le rejet de notre reclassement ferait une impression désastreuse et jouerait dans les mains de ceux qui se plaignent de la politisation excessive de l'UNESCO. Lors du renouvellement de la réunion, le Président a annoncé que le groupe arabe a décidé d'accepter le par.8. L'Arabie saoudite a demandé que les réserves du groupe arabe soient consignées dans le rapport et le projet de décision a été adopté sans autre discussion.

Le rapport du Comité est venu devant la séance plénière le 26 avril, le dernier jour de la

session. En l'absence du président il a été présenté par le Président temporaire qui se trouvait être le délégué saoudien. Il a rappelé qu'il y avait une discussion sur le reclassement des ONG et que le groupe arabe, en dépit de ses réserves, a décidé, dans l'intérêt de la non-politisation de l'UNESCO, d'accepter le projet de décision. S'exprimant au nom du Groupe arabe le délégué des Emirats Arabes Unis a rappelé ces réserves et a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport. Ceci mis à part, le projet de décision a été adopté sans vote ni débat.

Ce statut rehaussé qui est maintenant le nôtre nous donne des responsabilités supplémentaires. Nous devons renforcer notre présence à l'UNESCO et à renforcer notre coopération avec l'Organisation dans divers domaines.

PS. En ce qui concerne le Colloque sur le yiddish mentionné plus haut votre attention est attirée sur le site récemment ouvert (www.permanence-du-yiddish.org). Il comprend la plupart des conférences et déclarations faites lors de cette réunion. Il est disponible uniquement en français, mais les conférences sont en langue originale (anglais, français ou yiddish).